

HERBEUMONT Conseil communal

Additionnels et taxes inchangés en 2018

Les conseillers ont approuvé les taxes pour 2018 et reçu les informations concernant l'éclairage du château et les projets du GAL.

• **Yvon JUSSERET**

Le citoyen herbeumontois peut se réjouir : les différents additionnels et taxes communales ne seront pas revus à la hausse pour l'exercice 2018. On note que les additionnels communaux au précompte immobilier se montent à 2 600 centimes additionnels et que ceux à l'IPP sont fixés à 7 %.

En ce qui concerne la taxe de séjour, les montants varient suivant les différents types d'exploitants : 30 € par chambre d'hôtel, 20 € pour les exploitants de terrains de camping agréés et 0,15 € par nuitée pour des personnes qui mettent des endroits de camps à la disposition des mouvements de jeunesse, d'associations ou de particuliers.

Taxes sur les immondices

Statu quo également pour ce qui est de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets. Les taux de taxation varient suivant les différents types de ménages : 140 € pour une personne, 170 € pour les ménages de deux personnes, 200 € pour ceux de trois personnes, 215 € pour ceux de quatre personnes et 225 € pour ceux de cinq personnes

et plus.

En ce qui concerne les seconds résidents, la taxe s'élève à 215 €.

En ce qui concerne les établissements d'hébergement touristique : 52 € par chambre d'hôtel, 65 € par emplacement de camping pour les exploitants de terrains agréés. Pour ce qui est de la partie variable en fonction de la quantité de déchets produite, on procède par l'achat de sacs.

Pour les conteneurs, la taxe est de 139 € par conteneur de 140 litres et augmente progressivement suivant la capacité pour atteindre 763 € par conteneur de 770 litres.

À noter que les usagers reçoivent toujours des sacs gratuits, soit pour les personnes isolées : 20 sacs de 60 litres pour la fraction résiduelle et 10 sacs de 25 litres pour la matière organique. Idem pour les ménages de deux ou trois usagers. Le nombre de sacs passe respectivement à 30 et 20 pour les ménages de quatre, cinq et plus d'usagers.

Les ruines du château en lumière

Les ruines du château médiéval, incendié par les troupes françaises en août 1657, ont fait l'objet d'un important dégagement. Depuis 1993, elles ont été reprises au patrimoine exceptionnel de Wallonie. D'importantes restaurations ont été effectuées depuis 1996 avec notamment la consolidation de la tour d'angle et des courtines. Situées sur une crête rocheuse, les ruines du château proposent une vue imprenable sur la vallée de la Semois.

L'architecte Michel Lepère est venu en séance pour présenter les plans concernant l'illumination de tout cet outil touristique. Un éclairage basé sur la pose de mâts de différentes hauteurs suivant les endroits. Pour la partie sud, seront disposés 3 mâts avec lentilles pour un éclairage par l'arrière sur une hauteur de 6 mètres. Pour la deuxième partie, on placera 5 mâts de 5 mètres de hauteur avec éclairage du chemin conduisant au site.

« Nous n'avons pas prévu d'éclairage intérieur pour la bonne raison que lors des différentes manifestations réalisées dans la cour intérieure, ce sont les animateurs qui se chargent de l'éclairage de leurs spectacles », précise Michel Lepère.

Au niveau des montants, le coût estimé s'élève à 101 798 € avec un subside de 42 096 €. ■

VITE DIT

Logements d'insertion

Les deux logements d'insertion situés rue des ponts nécessitent des travaux de rénovation justifiés par l'échevine Éliane Werner : « Le bâtiment est inhabitable car le chauffage électrique et les poêles à pellets sont sous-dimensionnés et énergivores. Ce qui a pour effet de créer des problèmes de froid et d'humidité car le bâtiment ne possède pas de système de ventilation », relève-t-elle.

Les travaux consistent au remplacement de la totalité de la toiture existante, au remplacement de l'isolation du plafond, à la création d'une installation de chauffage central avec régulation pour les deux logements, à la création d'un local chaufferie et au placement d'une

ventilation dans le bâtiment.

Pour ce qui est des montants : 169 219,35 € avec espoir de subside de 32 322,82 € d'UREBA et 25 000 € de la Province.

Logements tremplin

Pour la construction de logements tremplin, la bourgmestre Catherine Mathelin rappelle que le projet date de 2012 et que les montants s'élevaient à 753 122,01 € avec un subside de 526 561 €. Montant qui s'est avéré trop élevé d'où le lancement d'un nouveau marché avec une modification du cahier des charges tout en maintenant le principe énergétique et la constitution de lots. Après ces aménagements, le coût estimé s'élève à 746 024 €.

Le GAL ? Il est « indispensable »

Pour la bourgmestre d'Herbeumont, Catherine Mathelin, sans l'existence du GAL « Ardenne méridionale », pas de possibilité de développer bon nombre de projets. « Il nous offre une pluricommunalité indispensable avec l'appui de personnes de référence pour pouvoir assurer le développement de notre petite commune qui, seule, ne pourrait le réaliser », rappelle-t-elle.

Raison pour laquelle, la bourgmestre a invité Thierry Jaumain et Hélène

Poncin, coordinateurs au GAL, pour présenter les différents objectifs de l'association des neuf communes (Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin) dans les différents secteurs de développement.

Le GAL « Ardenne méridionale » regroupe une population de 35 727 habitants sur une superficie de 944,65 km² s'étendant sur les deux provinces de Luxembourg et de Namur. Après avoir rappelé l'his-

torique de ce projet du futur parc naturel, Hélène Poncin et Thierry Jaumain ont développé les actions en cours et les projets dans les domaines suivants : l'agriculture, la sylviculture, l'action sociale, le tourisme et la communication.

Pour le parc naturel, la mise en place du comité d'étude a été réalisée en mars 2017. L'écriture du rapport est en cours pour l'aboutissement d'un avis des conseils communaux au début 2018. ■ Y.J. helene.poncin@ardenne-meridionale.be

Cherchez la différence

& gagnez
100 billets
WIN FOR LIFE
DELUXE

100 chances de gagner 3000 € par mois, à vie!
Gain minimum garanti par la Loterie Nationale!

Les mineurs ne peuvent pas participer aux jeux de la Loterie Nationale. Ceci n'est pas un jeu organisé ou sponsorisé par la Loterie Nationale.



Avez-vous trouvé la différence dans une des cases de la grille ?

Envoyez la lettre et le chiffre correspondant à cette case par SMS au **6032** (1 €/sms envoyé/reçu) EX : C1 ou communiquez-les depuis une ligne fixe au **0905 23 028** (2 €/appel)

Nous publions, du lundi 13/11 au samedi 18/11, une nouvelle photo. Vous avez jusqu'au 19/11 inclus pour envoyer vos réponses. Un tirage au sort désignera le gagnant. Son nom et solutions paraîtront mardi 21/11.

Ces deux photos se ressemblent mais ne sont pas identiques. Cherchez la différence dans la grille.



6032
1 €/SMS envoyé/reçu

Concours jusqu'au 19/11/2017 à 23h59 - 1 €/sms envoyé/reçu. 2 € par appel. Participation complète par SMS : 4 €. La participation via ces canaux est la seule considérée comme valide. Un tirage au sort désignera le gagnant qui sera averti personnellement. Solution et gagnant publiés sur www.lavenir.net - Helpdesk technique : 02/422 71 72 - assistance@lavenir.net. Le traitement des données est soumis aux conditions légales sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992. En participant à ce jeu, vous acceptez que vos données soient reprises dans le traitement automatisé des Editions de l'Avenir et peuvent être transmises à des tiers. Règlement disponible sur demande. L'Avenir Advertising S.A. - service jeux interactifs - route de Hannut 38 à 5004 Bouge.